L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureau: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

MERCREDI MATIN, 15 AVRIL.

FEUILLETON.

LES

INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

I.—(Suite)

— Baron, reprit le général, j'ai failli être tué dans le cabaret du *Lapin couronné*.

— Tué ?

— C'est même un miracle que je me trouve à votre rendez vous.

— Seriez vous blessé ?

— Blessé, non, je ne l'ai pas été ; mais assommé, oui !.... mais transporté sans connaissance chez moi, où les soins intelligents d'un homme que, depuis plusieurs jours, je viens de prendre à mon service, m'ont tiré d'affaire et remis sur pied.

— Cet homme !....

— Vous devez le connaître.

— Quel est-il ?

— Ou le nomme, ou plutôt on le surnomme généralement *M. Jules*.

— L'ancien chef de la brigade de sûreté?

— Oui, baron.

— Un ex-forçat ?

— Oui, baron, lui-même.

Kirschmark ne dissimula pas l'étonnement que cette nouvelle lui causait.

—Pardon, cher, mais serait-il indiscret de vous demander pour quelle raison vous vous trouvez, vous duc et pair, un des premiers du royaume, en relation avec un personnage taré et dangereux ?

—C'est ici, justement, que notre affaire s'embrouille ou se simplifie, à votre choix.

—Je choisis le dernier cas.... Vous avez dit: notre affaire ?

—J'aurais dû dire : nos affaires.

—Ah ! fit le baron avec curiosité.

—Ce M. Jules nous a servi d'intermédiaire.

—Il y a une quinzaine d'années, oui.... oui....

—Dans certaine transaction épineuse.

—Il s'en est, ma foi, tiré comme un homme de talent.

—Ah ! vous vous le rappelez?

—Certes.

—Il s'agissait, je crois, d'un enfant que.......

—Passez ! passez ! s'écria le baron avec une agitation extrême. Laissez M. Jules de coté et venons-en au fait important.

—J'y viens.... j'y viens, répondit le général, qui reprenait peu à peu le sang-froid, base de son caractère déterminé.

Ce disant il se renversa sur son fauteuil, croisa ses jambes l'une sur l'autre, tourna à demi la tête du côté de Kirschmark, et reprit le plus paisiblement du monde :

—Seulement, avant d'y arriver, il nous faut reprendre les choses d'un peu haut.

—Reprenez, mais reprenez vite ! Votre calme m'assassine.

—Là ! là ! mon ami, nous allons bien voir si votre fougue et votre ardeur extra juvéniles nous tireront de l'impasse dans laquelle nous sommes.

—Je ferai mon possible, duc.

—J'y compte bien. Baron, vous souvient-il du bourg de Batz ?

—Hein ? s'écria son auditeur.

—Vous souvient-il de notre rencontre dans ce bourg ?

—Oui.

—Rencontre qui eut lieu......

—Le treize novembre mil sept cent quatre-vingt-treize.

—Entre cinq et six heures.

—Du soir.

—Baron, c'est plaisir d'avoir affaire à vous. Vous possédez une mémoire d'ange.

—Allez, allez, duc.

—Vous étiez alors un jeune homme assez évaporé, mangeant son blé en herbe comme Panurge, et faisant sauter les écus de son digne père, tabellion au bailliage de Dinan.

—Je sais cela.

—Moi aussi, et pourtant je tiens à nous remettre ce temps lointain sous les yeux.

—A votre aise, général.

—Merci. Nos deux familles habitaient porte à porte sur la place du marché, mais depuis quelques années nous nous étions perdus de vue.

—Les événements politiques, grommela Kirschmark.

—Oui.... c'est cela.... En somme, nous nous estimions, ce jour-là, fort heureux de nous rencontrer ainsi à l'improviste.

—A quoi bon fouiller ces cendres ? demanda-t-il avec un commencement d'irritation.

—Ne le devinez-vous pas un peu baron ? riposta le général, ne pouvant dissimuler un sourire.

Le baron connaissait son monde.

Il ouvrit la bouche pour répondre, puis, haussant les épaules, il se croisa les bras et attendit.

L'autre continua :

—Donc, le hasard nous remit en présence. La reconnaissance fut touchante. Nous nous étions à cette époque-là, bien que d'opinions différentes, vous royaliste et moi......

—Et vous républicain, ou royaliste aussi. On n'a jamais pu savoir......

—Baron !

—Duc, sous tous ces détours, sous ces tergiversations, j'entrevois une demande déjà cent fois faite.

—Et cent fois repoussée.

—A deux cents nous ferons une croix.

—Ainsi, ces papiers, ces parchemins, gronda sourdement le général, vous les garderez toute votre vie ?

—Avouez le, je serais bien bête de m'en dessaisir.

—Ces papiers, vous les avez volés...... fit le duc avec fureur

—A votre profit...... oui...... dans l'étude de mon père. Vous le voyez, je ne vous nie rien. J'imite votre brutale franchise. Ces parchemins sont ma sauvegarde. Nous nous connaissons trop pour que je vous les remette. Si vous en deveniez le détenteur, vous me baisseriez trop mortellement, vous, mon ancien ami, pour ne pas chercher à me nuire en tout, dans ma fortune et dans ma considération. Voyez-vous, Macé !...... non...... général, nous sommes tous deux fils de cette vieille terre armoricaine où les hommes poussent plus durs que les rochers de l'Océan. Une lutte entre nous deux n'amènerait de bon résultat ni pour l'un ni pour l'autre. Croyez-moi.

Le duc écouta cette véhémente sortie sans sourciller.

—Vous avez fini ? dit il.

—Oui.

—Eh bien ! vous n'y êtes pas du tout, mon cher. Il ne s'agit nullement de vous redemander ces papiers.

—Mais, vous-même....

—Oui.... je me suis emporté.... je vous ai suivi dans un chemin de traverse ; retrouvons la grande route. Pour la première fois de ma vie, je me félicite de ce que ces maudites pièces se trouvent entre vos mains.

Kirschmark l'examina pour voir s'il parlait sérieusement.

—Peut-être votre prudence détournera-t-elle le danger qui nous menace.

—Expliquez-vous, au nom du ciel !.... Plus de phrases, des faits !

—Soit Baron, la chose vous touche autant que moi. Le duc et la duchesse de Dinan ne sont pas morts.

—Ils vivent ils ?

—A Paris.

—Connaissez-vous leur demeure ?

—Non, mais je la connaîtrai.

—Bien. On verra, fit Kirschmark avec un geste terrible.

—Attendez...

—Quoi ?...... Après tout... que nous importe, mon cher ! Le seul duc de Dinan, c'est vous. Cela a été juridiquement prouvé.

—Attendez, répéta le duc, ce n'est pas tout.

—Vous vous effrayez facilement de fantômes qu'un souffle dissipera

—Fantômes, oui, mais fantômes vengeurs !

—Allons donc !

—Les deux vieillards ne sont plus seuls, abandonnés, comme jadis.

—Qui les protége ?

—Des amis dévoués, puissans.

—Mais encore ?

—Les deux Kergraz.

—Les Kergraz ?

—Oui. Quelques jours après la mort de leur père, ils ont quitté Cayenne

—On les a vus à Paris ? demanda anxieusement le banquier.

—Ils y sont.

—Diable !

Et Kirschmarck ne sachant plus où donner de la tête, se leva, puis s'assit de nouveau.

—Vous en êtes sûr, duc ?

—Sûr.

—Ah ! vous aviez raison ; la terre tremble sous nos pieds. Que faire ?

—Attendez donc.

—Encore ?

—Il y a autre chose.

—Mort de ma vie ! vous vous moquez de moi, hurla Kirschmark, hors de lui.

—Je le voudrais bien, mon bon ami, répondit froidement le faux duc de Dinan.

—Qu'y a-t-il, voyons, dépêchez ! vous me faites tourner le sang.

—Calmez-vous et écoutez.

—Parlez ! parlez ! Qu'est-ce ?

—L'enfant vendue à des bohémiens....

—Encore cela ?

—La fille de....

—Silence, donc !......ne nommez personne non plus, vous....achevez....voyons.... cette petite !......cette enfant!.......

—Cette enfant vendue par l'entremise de....

—Oui.......oui.......Après?.......

—Elle est à Paris.

—Aussi ! C'est impossible!

—L'homme que vous savez l'a vue !

—Et il n'a rien fait ?

—Rien.

—Pourquoi ?

—Il a perdu sa trace.

—Le diable s'en mêle ! murmura rageusement le baron de Kirschmark, qui allait de long en large d'un bout de la chambre à l'autre, en proie à une agitation invincible.

Le duc, renversé sur le dossier de son fauteuil, suivait en dessous tous les mouvements de son complice.

—Mort de ma vie ! Des mesures si bien prises ! murmurait ce dernier.

—Des demi mesures seulement.

—Comment !

—Sans doute.

—Je ne vous comprends pas.

—C'est bien simple, pourtant; mon cher baron, dans les circonstances sérieuses de la vie, il ne faut se laisser arrêter par aucune considération

—Vous voulez dire ?.......

—Que nous avons en le cœur trop tendre. Vous le savez comme moi. Les morts seuls ne reviennent pas, ne parlent, ne trahissent pas.

—Oh ! si c'était à recommencer ! dit Kirschmark en serrant les poings.

—Ce qui est fait est fait, nous n'y pouvons rien.

—Mort de ma vie ! je le sais bien ! Est-ce tout ce que vous avez à m'annoncer, oiseau de mauvais augure que vous êtes ! demanda le banquier à son complice.

—Vous vous doutez bien que non, mon pauvre ami.

Kirschmark laissa échapper un éclat de rire plein d'amertume et lui répondit :

Allez ! allez ! pendant que vous y êtes !...

—Ne riez pas, baron, je vous le jure, il n'y a pas de quoi rire.

—Je vous trouve charmant, mon cher général. Vous me cassez bras et jambes, puis, quand vous me voyez couché par terre tout de mon long, vous me criez. Cassé cou !

—C'est à-peu-près cela, fit ironiquement le faux duc de Dinan, seulement......

—Seulement quoi ?

—Seulement, vous feriez mieux de m'écouter et de m'interroger, plutôt que de bavarder comme une vieille femme !

—Merci. Voyons, qu'y a-t-il encore ?

—Avez vous entendu parler d'une redoutable association, que les polices de tous les Etats de l'Europe cherchent vainement à découvrir et à détruire ?

—L'association des Invisibles ! dit le baron avec un tressaillement de terreur.

—Précisément.

—Eh bien ! qu'y a-t-il de commun entre nous et les invisibles ?

—Rien....

—Ah ! vous le voyez..

—Et tout.

—Ce qui signifie ?

—Que les Invisibles se sont constitués les auxiliaires de nos ennemis.

—Vous avez des preuves ? demanda Kirschmark, en proie à une agitation extrême.

—En mains.

—Depuis longtemps ?

—Depuis ce matin.

—Il fallait m'avertir sur le champ.

—Ne vous ai je pas donné rendez-vous dans ce but ?

—Oui.... pardon !.... Qui vous a remis ces preuves ?

—L'homme qui mieux que personne pouvait se les procurer, celui dont plusieurs fois déjà nous nous sommes servis.

—Monsieur Jules.

—Monsieur Jules, oui, qui possède trop de secrets nous concernant.

—C'est vrai. Comment a-t-il découvert !....

—Qu'importent les moyens employés par lui ? Il a découvert l'alliance de nos ennemis mortels, les Dinan, avec ces conduttieris invisibles, insaisissables. N'en demandons pas plus.

—Si cela est...., s'écria le baron avec un profond accablement, si cela est....

—N'en doutez pas.

—Je ne vois pas trop comment nous nous tirerons de là.

—Vous êtes homme de ressource ; cherchez, baron, et vous trouverez.

—Je ne trouverai rien, duc ; c'est la première fois que je m'incline devant une situation difficile. N'ayant que la famille des Keronartz contre nous, j'aurais lutté, j'aurais vaincu avec votre aide. Mais que faire contre ces démons qui sont partout et qu'on ne trouve nulle part, dont le bras s'étend sur toutes les parties du globe, qu'on ne peut fuir ni attaquer ? Que faire ! que faire ?

La porte de la chambre s'ouvrit brusquement.

Une femme parut sur le seuil.

Cette femme, enveloppée dans les plis d'un long burnous blanc, avait le visage recouvert d'un voile épais.

A la demande deux fois répétée du baron de Kirschmarck, elle répondit ce seul mot :

—M'écouter.

Les deux hommes se retournèrent effarés.

Le banquier n'eut pas la force de se lever sur ses jambes tremblantes, tant la commotion reçue par lui et provenant de cette intervention imprévue avait été violente.

L'ancien soldat bondit vers l'inconnue et mit la main sur la crosse de ses pistolets.

L'inconnue l'arrêta d'un geste empreint d'une suprême autorité.

—Monsieur le duc de Dinan, revenez à vous ! lui dit-elle.

—Qui êtes-vous ! lui demanda-t-il d'une voix rauque.

—Votre alliée.

—Que voulez-vous ?

—Vous sauver.

Le général la regardait avec stupeur.

Kirschmark, qui cherchait à se remettre de son effroi, dit timidement :

—Comment madame s'est-elle introduite ici ?

—J'y suis, cela doit vous suffire, mon cher baron.

—Montrez-nous votre visage, au moins. Retirez ce double voile.

—Vous me connaîtrez plus tard.... à l'œuvre.

—Enfin, que prétendez vous exiger de nous? interrogea impatiemment le général.

—Je vous l'ai dit, je prétends vous servir dans vos projets.

—Et ?....

—Et j'exige votre concours le plus actif pour mener ces projets à bonne fin.

—Vous savez donc ?....

—Tout. J'ai entendu votre entretien depuis le premier jusqu'au dernier mot.

Les deux hommes se consultèrent du regard.

Elle continua sans prendre garde aux signes muets qu'ils se faisaient :

—Vous n'avez plus de secrets pour moi, Une dernière fois, je vous propose mon aide et mon alliance.

—Et si nous refusons ?

—Vous aurez une ennemie de plus acharnée à votre perte, articula-t-elle nettement.

Tout en causant avec l'inconnue, le duc de Dinan avait manœuvré de manière à se placer entre elle et la porte, à lui couper la retraite.

Il y était parvenu.

Aussi, en réponse à sa dernière menace, il lui dit avec ironie :

—Vous ne serez ni pour ni contre nous, ma belle.

Et il arma ses pistolets à double canon.

L'inconnue ne se retourna même pas.

Seulement, saisissant un petit sifflet attaché à sa ceinture, elle en tira un son aigu, qui ne laissa pas d'étonner les deux vieux scélérats aux quels elle avait affaire.

Alors, voici ce qui advint :

(A continuer.)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'ABEILLE, Mercredi matin, 15 avril 1868.

Nous avons eu hier une horrible journée ; le vent soufflait avec une force épouvantable, et nous avons eu, le soir, une véritable tempête. Tous les bateaux ont doublé leurs amarres pour plus de sûreté.

Les affaires sur les quais continuent à être assez tristes tant en consignations qu'en exportations.

Arrivages : Le Mississippi, de St Louis, avec 4,219 barils et 300 demi-barils de farine, 216 boucauts et 245 barils de porc, 412 tierçons de lard, 610 balles de foin, 261 sacs d'avoine et 60 balles de coton ; Wild Wagoner, de Natchez, avec 32 balles de coton, 248 sacs de graines de coton, 95 moutons et 61 têtes de bétail. Starlight, de Jefferson, avec 128 balles de coton, 148 sacs de graines de coton ; Blackford, des Opelousas, avec 62 balles de coton, 174 moutons, 62 têtes de bétail, 146 sacs de graine de coton; Starlight, du même port, avec 68 balles de coton, 200 moutons, 35 têtes de bétail et 379 peaux de bœufs ; Richmond, de Caroline Bluf, Powell et Gilmore, du Bayou Labourche, et Cleona, du Bayou Mason.

Départs : Le Lizzie Gill, pour St-Louis, est parti avec une assez bonne cargaison. Le Robt. E. Lee, pour Vicksburg, Bart Able, pour Shreveport, Moneson, pour Jefferson, Flicker et Powell, pour le Bayou Lafourche.

Nous apprenons avec regret que M. P. H. Dunbar, second commis à bord du Blackford, est accidentellement tombé dans le fleuve et s'est noyé pendant le dernier voyage de ce bateau.

Par une dépêche au capitaine Wm. M. Surls, nous apprenons que le Mittie Stephens a quitté Shreveport hier, et qu'il arrivera à temps pour repartir samedi prochain.

Avis récents—A Louisville, le 13 avril, la rivière baissait graduellement, avec 8 pieds 2 pouces d'eau dans le canal.

A St-Louis, le 13 avril, le temps était couvert et froid.

Vicksburg, 13 avril—Ont passé montant le fleuve, le Kilgour, à 10 heures A. M., le Great Republic à 8 heures et le Westmoreland à 10 heures P. M. hier. Descendant le fleuve, le Caldwell à 5 heures et le Richmond à 8 heures du matin.

ATTENTION, EXPÉDITEURS !—Le bateau à vapeur *Starlight*, capitaine Gus. E. Loualler, (M. Kennison, commis) partira ce soir à 5 heures précises. Inutile de répéter qu'avec Messieurs Loualier et Kennison, on ne peut que voyager confortablement. Le fret doit être de bonne heure sur le wharf et les passagers feront bien de ne pas manquer l'heure du départ, car le capitaine Loualier est renommé pour son exactitude.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
QUINCAILLERIE,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95,
Nouvelle-Orléans.
Etablie en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95;
Nouvelle-Orléans.
IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,
Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth.
Charrues de champs de sucre, &c.
de Baldwin, Black & Co.
Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de COUTELLERIE ET DE FUSILS,
SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74,
15 mars—1m et rue de la Commune No 95.

WASHINGTON EXCHANGE,
RUE ST.-CHARLES, No 19,
Nouvelle-Orléans,
entre les rues Commune et Canal,
D. M. STELLA,
5 fév—1an Propriétaire.

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825,]
Au coin des rues Delord et Foucher.
NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Machines à dessécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis de Newell, des Souches à fourneaux, des Grils; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.
14 sept—6 m LEEDS & Co.

HARENGS DE HOLLANDE,
Reçus directement par le navire ISLAND HOME.
SAVON DE A. BILLAUD.
ABSINTHE ET VERMOUTH EN CAISSES.
A vendre par E. HENSE,
8 jan—3 m No 3 rue Tchoupitoulas.

BUSH & GOODE, Avocats,
LOUIS BUSH, associé résident, bureau, rue du Camp, No 91, au-dessus du magasin de J. A. Gresham, Nouvelle-Orléans. Ils exercent leur profession à la Nouvelle-Orléans, dans les paroisses Assomption, Lafourche, Terrebonne, Ste-Marie, St-Martin et plaident à la Cour Suprême. Les personnes de la Nlle-Orléans qui ont des réclamations dans les susdites paroisses n'ont qu'à s'adresser directement au No 92 de la rue du Camp. 9 janv—3m

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ.
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Tonnoux et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière 19juil—1an

Bois de choix pour comptoirs, etc
DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour solde une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour planchers et plafonds.
ALEX. McCONNELL,
1oin—1an rue Carondelet No 184

Bois, Charbon, Sable, &c.
J. C. KATHMAN,
(Fabrique de Toits des Tropiques),
Marchand de Charbon, Charbon de Bois, Coke, sable blanc et Bois de Chauffage,
RUE BIENVILLE, No 224,
Coin Marais, Nlle-Orléans.
LES ordres laissés à l'endroit indiqué plus haut et dans la Boîte 53 du Mechanics' Exchange, seront remplis sans délai. 24 mars—3m

Avis.
GRANDE DEMANDE D'ACHATS DE PROPRIÉTÉS dans le carré de la ville et autres Districts. Aussi Fonds à placer sur hypothèque à des taux raisonnables. S'adresser à l'office de J. SAUVAGE, Courtier, No 111, Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti.
24 mars—2m

J. Hernandez,
COURTIER.
11..............rue Carondelet..............11
A constamment des billets de l'Etat et de la ville, des mandats, etc. 2 fév—3m

R. C. BARROW,
AGENCE DE PROPRIÉTÉS FONCIÈRES
—ET—
Agence Générale. Bureau,
15..............Rue Carondelet..............15
SE charge de l'achat, de la vente et du louage de propriétés de ville et de la campagne. Il se charge en outre du recouvrement de loyers, &c. 23 janv—3m

SPECTACLES.

THEATRE DE L'OPERA.

PAUL ALHAIZA et EDOUARD CALABRESI.......... Directeurs.

Jeudi, 16 avril 1868,
Guillaume Tell,
Grand opéra en 3 actes et 5 tableaux, de Rossini.
On commencera à 7 1/2 heures.
Samedi, 18, 1re représentation de L'AFRICAINE, grand opéra en 5 actes, de Meyerbeer.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

TOUS LES SOIRS et pendant la semaine.

Première représentation de THE GRAND DUCHESS OF ALASKA, or THE BLACK FOWN OF AMERICA, pièce locale comique de Dasher. Toute la troupe y figure.

Début de MONS. NOVISSIMO, danseur italien, et des ZANFRETTAS. 12avril

Cercle Tivoli.

POUR QUELQUES JOURS SEULEMENT.

Nouveau Cirque, et Ménagerie Colossale.

DE C. T. AMES.

Représentation à partir de samedi, 18 avril, à midi.

Le Cirque et la Ménagerie les plus complets.

Trente-deux artistes distingués.

Quatre cages de lions et de tigres.

Et une multitude d'animaux sauvages des différents pays, importés récemment.—(Eléphants chevaux, ponies, mulets et singes savants.)

Un cortége immense de tout ce que renferme ce colossal établissement parcourra les principales rues de la ville, le jour de l'ouverture et les citoyens verront, entre autres curiosités

Des lions et des tigres hors de leurs cages,

Portés en triomphe sur un char, dans le cortége des messieurs et des dames, au milieu d'une caravane qui rappellera les scènes orientales dans toute leur magnificence.

VENEZ VOIR LA GRANDE EXPOSITION PUBLIQUE.

Les portes s'ouvriront à midi, et, le soir, à sept heures

Prix d'entrée, 75 cents.

Pour les enfants 50 cents. 15avril

REOUVERTURE DU

Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.
(En face de l'Hôtel St-Charles.)
Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES......................Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant nain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc du Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment ; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

LE BRESIL. LE BRESIL.

Avis important aux Emigrants.

L'ETABLISSEMENT d'une ligne de steamers, de la Nlle-Orléans à Rio Janeiro, en voie directe, ne m'étant pas possible en ce moment, j'ai conclu, avec le "New York and Brazil Line," un contrat par lequel cette Compagnie s'engage de transporter les personnes du Sud aux prix réduits suivants : Première classe $137 50 en or ; Seconde place ou entrepont, $78 50 en or.

Le prix résultant de $125 et $112 50, en or, on voit combien est grande la concession qui nous est faite.

J'ai conclu, en outre, un marché avec le "Cromwell Steamship Line" qui transportera les personnes du Sud à New York moyennant $20 en monnaie courante. En vertu du même règlement, on peut aller de Charleston à New York, par le "Garrison & Allen' Line," pour $15 en monnaie courante.

Pour obtenir des billets de passage à ces prix, il faudra produire un certificat portant une signature et garantissant qu'elle soit de véritables émigrants. Les passagers devront acquitter le prix du passage avant de s'embarquer.

J'ai du aller cet arrangement parce que je n'ai pas pu avoir assez de capitaux pour établir une ligne directe que je pouvais consciencieusement recommander, et parce que je sais que les steamers de ces Compagnies sont sûrs et réguliers.

Les tribulations des familles du Sud qui ont essayé de se rendre au Brésil en partant des ports du Sud doivent nous porter à bien choisir les moyens de transport. Notre peuple a subi plus de désastres maritimes qu'aucun nombre égal d'expéditions.

D'abord, c'est l'expédition Hastings qui, partie de Mobile, fut obligée de revenir.

Puis la noble Compagnie de M. Mullan fit naufrage sur les côtes de Cuba et perdit tout, excepté les vêtements.

En troisième lieu, la seconde expédition Hastings eut des difficultés à St Thomas ; le paquebot régulier la recueillit.

Enfin, la "Catherine Whitney" reste quarante sept jours en mer ; il y eut à bord des souffrances et des abus qui amenèrent un procès et bien des récriminations entre les passagers et les propriétaires.

Nos deux expéditions,—celle du "Talisman" et celle du "Marmion"—sont les seules qui soient arrivées sans encombre. Si mes compatriotes me demandaient la cause de tous ces désastres, je leur répondrais que c'est parce que les chefs ne savaient pas où ils allaient et étaient les victimes d'hommes sans foi.

Pendant la guerre, un grand nombre de bâtiments furent construits, pour les Etats-Unis et dans le but de forcer le blocus ; faits en vue non pas pour aller de mer, mais pour la vitesse. Depuis la guerre, des spéculateurs ont acheté ces navires [illegible] vendre sur les côtes du Brésil.

Aucun de ces navires n'est arrivé en bon état dans l'Amérique du Sud, ils ont été retardés avant le départ. [illegible]

M. ALFRED MOULTON (No 41 de la rue Carondelet) mon agent à la Nouvelle-Orléans, donnera les renseignements nécessaires aux émigrants et les expédiera pour New-York. Afin d'économiser, les passagers devront faire en sorte de partir d'ici à temps pour arriver à New-York le 20 de chaque mois et prendre le paquebot régulier du 22 pour Rio Janeiro. Ceux qui, après avoir examiné les terres, voudront s'établir sur la concession, obtiendront des certificats qui leur permettront d'avoir du gouvernement brésilien cent soixante mille reis (environ $87) pour chaque adulte, somme qui, leur procurera l'usage d'une maison pendant quatre ans, sans intérêt.

Les personnes qui désireraient avoir plus de renseignements sont priées de s'adresser à moi à la Nouvelle-Orléans, pendant vingt jours au bureau de M. Alfred Moulton, No 41 de la rue Carondelet.
8avril—1m BALLARD C. DUNN.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

A partir du 1er avril 1868, les convois partiront comme suit:

DE LA VILLE.		DU LAC.	
6 h. A. M. char à cheval.		5½ A. M. char à vapeur.	
6½ "	à vapeur.	7 "	"
7 "	"	7½ "	"
8 "	"	8½ "	"
9 "	"	9½ "	"
10 "	"	11½ "	"
11 "	"	12½ "	"
Midi "	"	1 P. M.	"
2 P. M.	"	2½ "	"
3 "	"	3½ "	"
4 "	"	4½ "	"
5 "	"	5½ "	"
6 "	"	6½ "	"
7 "	"	7½ "	"
9 "	"	9 "	char à cheval.

Arrangement du Dimanche.

Il y aura des chars à vapeur au lieu de char à cheval partant de la ville tous les dimanches matin à 4 heures.

Un convoi extra partira de la ville tous les dimanches à 1 heure P. M.

A partir du 5 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin, LES DIMANCHES, toutes les demi heures, de 2 heures de l'après midi à 8 heures du soir.

Prix—Aller et retour, le même jour 25 cents.

Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi.

Pour la station de Gentilly, 15 cents.
GEO PANDELY,
31mars Surintendant Général

GRAND CHEMIN DE FER
DE LA
Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, au taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.
G. W. R. BAYLEY,
1erdéc Surintendant.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nlle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.
JAMES YONGE, T. S. WILLIAMS,
Agent pour le fret. Surintendant général.
14janv—3me

D. E. SCRUGGS. FRANK A. BARTLETT.

SCRUGGS & BARTLETT,
ENCANTEURS,

No 4 rue Tchoupitoulas, et No 4 rue Nouvelle-Levée.

Avances faites sur consignations. 21 jan—1an

$10,000 de Récompense.

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, un paquet fait pour la Compagnie d'Express du Sud, adressé à M. MORGAN'S SONS, New-York, contenant CINQUANTE MILLE ($50,000) piastres en billets "Legal Tender" de mille ($1000) piastres, numérotés comme suit :

2,775	8,059	13,903	23,723	38,339
3,119	8,591	14,235	25,959	38,747
3,515	8,903	15,241	28,323	39,307
3,907	10,015	16,543	28,415	39,343
4,047	10,203	16,731	28,487	40,059
4,567	10,219	16,847	30,223	40,619
5,227	11,403	18,403	30,463	40,831
5,363	12,019	19,131	31,879	41,851
6,727	12,147	19,195	34,511	41,999
7,295	13,619	23,135	37,839	45,551

Le tout daté du 10 mars 1862, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera retrouver l'argent.

Nlle-Orléans, 26 mars 1868. CH. JUMONVILLE, caissier.
28mars—1ms

Moulin à riz—Moulin à riz.

NOUS étant assuré les services de M PETER M KINLAY, inventeur du meilleur pilon à riz, et qui, depuis trente ans, construit, érige et dirige des moulins à riz, nous sommes à faire sous sa surveillance, toutes les machines nécessaires à la préparation du riz pour le marché et à fournir les dessins, &c. nécessaires.

On peut voir, à notre établissement, un modèle de la machine (patentée) à vanner le riz, de McKinlay. Cette nouvelle invention convient aux personnes qui cultivent le riz pour leur propre consommation.
LEEDS & CO.
déc—6m Au coin des rues Delord & Foucher.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire $220 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant.......... 180
Passage d'entrepont.......... 100
Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Les domestiques des passagers paieront les prix fixés et le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 27, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

EUROPE,	capt.	Lemarié....	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	"	Bocandé....	Samedi 18 avril.
VILLE-DE-PARIS,	"	Surmont....	Samedi 2 mai.
PEREIRE,	"	Duchene....	Samedi 16 mai.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE :

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine, $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris.

Soins médicaux gratuits

On peut obtenir ici, à la Nouvelle Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, au lieu d'écrire ou de télégraphier à New-York.
8nov 1(2) V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

Steamers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême.

Le steamer de 1re classe SAIDA, capt. French, Partira du pied de la rue Jackson, le 19 avril, ou vers cette époque, pour Southampton. Il prendra des passagers pour Southampton, le Havre, Hambourg et Brême, aux prix suivants

1re chambre, pour Southampton, $125 ; entrepont, $45, 1re chambre, pour le Havre, $130 ; entrepont, $45; 1re chambre, pour Hambourg ou Brême, $150 ; entrepont $50. On paie en or.

Pour fret, s'adresser à SILKENSTADT & CO, 39, Carondelet.

Pour passage, s'adresser à MAURY & CO,
7avril—au16 181, Commune

LIGNE INMAN.
Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool, $110.	Aller et retour.	$175.
New York à Londres $115	Aller et retour,	$185.
New York à Paris, $125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe :

GEN'L GRANT,	Capt. J. R. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer UNITED STATES, Commandant Geo. L. Norton,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambres.............. $60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à
WOOD, LOW & LUDWIGSEN,
Rue de la Commune, No 190.

Le steamer CRESCENT CITY suivra et partira SAMEDI, 25 avril.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants :
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer CORTES, Capt Whitman,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 18 avril, à 5 heures P. M.

[illegible] pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à
ALFRED MOULTON,
4 mai—1a Rue Carondelet. No 41

POUR MANDEVILLE ET MADISONVILLE—Tous les jours.

Le bateau à vapeur LAURA [illegible], partira, tous les jours, de l'extrémité du chemin de fer Pontchartrain (au Lac) immédiatement après l'arrivée du convoi de [illegible] heures et demie, le samedi, à l'arrivée du convoi de 4 heures du l'après midi. Il ne mènera le 19 avril les excursions du dimanche—partant de l'extrémité du chemin de fer à 7 heures et demie et à 8 heures et demie et revenant dans la soirée du même jour.
LOUIS FRIGERIO, Jr,
1avril Rue de Chartres, No 28.

AVIS.

Le navire français du premier classe et bon marcheur JEANNE, capitaine Torlos, partira pour le Havre vers le 25 avril courant.

Pour passage à la chambre et à l'entrepont, ce navire ayant de magnifiques emménagements, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
C. CAVAROC,
8avril—8 No 5 Passage de la Bourse

POUR LES ATTAKAPAS—Départ, mercredi 15 avril 1868. Le bateau à vapeur J. D. HINDE, capitaine J. P. Forgey, commis L. F. Delahoussaye, partira pour les Attakapas, mercredi à 12 m. P. M., prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, Hubertville, la Nlle Ibérie, Fausse Pointe, St Martinville, Pont Breaux, et tous les points intermédiaires du Bayou Tèche. Il prendra également du fret pour Simmesport, Chicot Bayou et tous les ports intermédiaires du Bayou Atchafalaya et des ports du Bayou Chene. Pour fret ou passagers, s'adresser à bord ou au No 69 Vieille-Levée. 1avril—3

Paquebot indépendant de la Nouvelle-Orléans, de la Côte et de Lafourche.

Partant de la Nouvelle-Orléans tous les LUNDIS à 5 heures du soir, et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Le bateau à passager, de première classe, NINA SIMMES, capitaine W. R. Greathouse, commis Jos. Dalferes, partira comme il est dit et sera de retour tous les mercredis et dimanches, dans la journée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
10 avril—1m 14 Vieille Levée.

Compagnie de bateaux quotidiens de la Nlle-Orléans à Mandeville—Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.—Le bateau à vapeur CAMELIA, à haute pression, capitaine W. L. Cozens, ayant d'excellents emménagements pour les passagers et le fret, a été acheté pour ce service. Les traversées régulières commenceront à partir du 25 avril et auront lieu en été et en hiver. On prendra des arrangements pour transporter les passagers et le fret de la Nlle-Orléans à Covington et de Covington à la Nlle Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à
COHEN M. SORIA, agent,
5avril— Rue de l'Union, Nos 18 et 20

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine Jos. F. Ancoin commis F. A. Charlet, part de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS à 5 heures du soir et les SAMEDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS pendant le jour.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 3avril—1m

BAYOU SARA—Paquebot deux fois par semaine—Partant tous les DIMANCHES à 10 heures du matin, et tous les MERCREDIS à 5 heures du soir. Commençant le 8 avril, pour le Bayou Sara, Baton Rouge et tous les points intermédiaires de la côte, le paquebot à passagers, du mercredi, Grey Eagle, capitaine V. R. Baranco, partira comme il est dit ; et à SON RETOUR, quittera le Bayou Sara tous les LUNDIS et JEUDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JAMES LEAKE,
3 avril—1m 10, Nouvelle-Levée.

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barre et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Loualier, commis M. Kennison, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matin à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O. ; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 avril—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Max Blanchard, commis, T. Denvant, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11 avril—1m

JACOB OTT Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 36, Cercle Tivoli, ou chez A. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 12 nov 1an

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL. AVRIL 1868.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

A
Ameline Alexandre
Avinene Candide
Avet Jean Joseph
Aragon Louis
Arnold Emile
Atheina (directeur)
Avet J

B
Buen Juste
Bessec Joseph
Buissière Romain
Barbot, née Catineau Mme
Baumarel Felix
Bagnères François
Brunel Léon

C
Castex Malvina
Chemin André
Cleutat Louis
Cahara Victor
Coq Jean
Canu (bijoutier)
Canival Placide

D
Damelet Jules, née Baych
Mme
Depa Benjamin
Duco Jacques
De St Omer Alfred
Devaux Achille

F
Fourneret Eugène

G
Gay Charles
Gauche John

J
Jadean Louis
Jouanin Adrien

L
Laporte Baptiste
Lapeyrera Joseph
Lacomme Edouard
Laporte & Delcours (MM)
Lafargue Léo
Latourette Alexis
Landreau Jean

M
Meaune
Marrot Augustin
Montamat Nicolas
Mandel Adolphe
Monthieu Jean
Morty Louis Prosper
Murry Louis

N
North Helène

O
Ory Charles

P
Perrot Charles
Pickot James
Poitier Edouard
Primat André (les époux)
Panel ou Patrot Joseph
Poutret Julien
Plaude Laroude

R
Roy Auguste
Rebin Augustin

S
Susu Auguste
Schott Aloys
Seutille Jean
Sichel Mathilde Mlle
Strobel Ignace

T
Tignères

V
Vuillermet Aimé
Verrier Emile
Viguet Jn Mie Paul
Villaret Bertrand

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés), de 10 heures du matin à trois heures de l'après midi. 1er avril

Etat de la Louisiane—Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce vingt-cinquième jour de mars de l'année mil huit cent soixante-huit—Pardevant moi Manuel T Ducros, notaire public, dans et pour la ville de la Nlle-Orléans, Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, susdits, dûment commissionné et assermenté—se sont présentées les parties soussignées, lesquelles ont déclaré que profitant des lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles sont convenues et, par les présentes, consentent et agréent à former une corporation dans les buts, sous les titres, stipulations et règles qui suivent :

ARTICLE PREMIER.

Le nom et le titre de la dite corporation sont :

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

Le domicile en est, par les présentes, établi dans la ville de la Nlle-Orléans. La corporation commencera ses opérations dès que les souscriptions s'élèveront à cent mille piastres. Elle existera pendant vingt-cinq ans à partir de la présente date en aucune autre époque de [illegible] la Législature. Elle aura le droit de faire des contrats et de poursuivre en justice ; elle pourra être poursuivie en justice ; elle pourra posséder, recevoir, acheter et aliéner de biens—meubles et immeubles, de faire et employer un sceau en commun ayant pour devise un Pélican nourrissant ses petits ; de nommer les directeurs et les officiers qu'elle jugera convenable ou que ses intérêts exigerait : d'établir des règlements pour la direction de ses affaires en qualité de corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de la Compagnie est de faire toute espèce de contrats pour assurer la vie; d'exécuter et émettre toute espèce de polices d'assurance pour assurer la vie humaine ; de faire tout ce qui se rattache à ce genre d'assurance. La dite Compagnie peut se faire réassurer contre toutes pertes ou risques et acheter à son profit, de temps en temps, des polices quelconques ou autres obligations émises ou qui peuvent être émises par la dite corporation. Toutes les assignations, avis, ou autres procédures légales dans lesquelles la Compagnie pourrait être intéressée devront être remises au Président, ou qui sera nommé de la manière indiquée plus bas.

ARTICLE TROISIEME.

Le capital de la dite Compagnie devra être de cinq cent mille piastres ($500,000) divisé en cinq mille actions de cent piastres ($100) qui devront être payées à l'époque et de la manière suivante :

Les souscripteurs de la dite Compagnie devront verser entre les mains du Président, dès l'organisation, la somme de dix piastres sur chaque action. Les autres quatre-vingt-dix piastres devront être payées, sur demande, au bureau de la Compagnie, après quinze jours d'avis. La dite demande ne pourra être faite qu'autant que les pertes de la Compagnie excéderaient le montant qu'il y aurait en caisse pour y faire face. Le capital de cinq cent mille piastres pourra, par un vote des deux tiers des actionnaires, être porté, une somme qui ne devra pas excéder cinq millions de piastres.

ARTICLE QUATRIEME.

Tous les pouvoirs de corporation de la Compagnie devront être exercés par un Bureau de quinze Directeurs dont cinq formeront un *quorum*

Les actionnaires dont les noms suivent sont, par les présentes, constitués le premier Bureau de Directeurs et revêtus de tous les droits et pouvoirs qui sont ici spécifiés.

John Pemberton,	W. S. Pike,	Edward Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	W. B. Schmidt,
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	Alexander Marks,
F. Del Bondio,	Philip Meyer,	C. E. Girardey,
George A. Fosdick,	Mar'll J. Smith,	Edouard Barnett.

Les Directeurs, devront, à leur première réunion de chaque année, choisir un des leurs Président de la Compagnie. Ce Président devra, ex-officio, être membre de la Direction; il devra signer toutes les polices et signer toutes les affaires de la Compagnie sous la surveillance et le contrôle des Directeurs.

Afin que le terme de service de tous les Directeurs n'expire qu'à la fin de chaque année, les Directeurs, par un tirage au sort, devront être partagés en trois classes ayant un nombre égal de Directeurs ; il seront désignés par les noms de première classe, deuxième classe et troisième classe dont les termes expireront comme suit : celui de la première classe au bout d'un an, celui de la deuxième classe au bout de deux ans et celui de la troisième classe au bout de trois ans. Le troisième lundi d'avril de chaque année, il devra y avoir au Bureau de la Compagnie, dans la ville de la Nlle-Orléans, aux heures qu'indiqueront les Directeurs, une élection de Directeurs en remplacement de ceux dont le terme sera expiré. Il devra être donné avis de la dite élection, pendant dix jours au moins, dans deux des journaux publiés en cette ville et il sera du devoir des Directeurs, à une réunion qui précèdera la dite élection, de désigner trois personnes compétentes (elles ne devront pas faire partie de la Direction) qui surveilleront la dite élection et en transmettront le résultat aux Directeurs, et si l'une des personnes ainsi nommée a refusé ou négligé de se rendre à son poste le Président aura le pouvoir d'en nommer d'autres afin de remplir les vacances. Rien de ce qui est contenu au présent acte ne doit être interprété comme rendant aucun Directeur incapable d'être réélu aux dites fonctions de Directeur.

Ceux qui recevront une pluralité des voix données en sont considérées comme dûment élus, et prendront leurs siéges le premier lundi de mai suivant l'élection, et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que d'autres aient été élus à leur place. Au cas où l'élection n'aurait pas lieu au jour dit, le Président fixera une élection à dix jours après, et en donnera avis par les susdites dans deux journaux publiés en la ville de la Nouvelle-Orléans, et il prendra la même mesure, si cela est nécessaire jusqu'à ce que l'élection ait eu lieu.

Tout actionnaire aura le droit, en personne ou par procuration, à un vote par chaque action qu'il en qu'elle possède, pourvu qu'aucune corporation n'ait droit à plus de cinquante votes, et nul ne pourra voter en vertu d'aucune action à elle ou à eux transférée dans les quatre-vingt-dix jours précédant la dite élection.

ARTICLE CINQUIEME.

Nul ne pourra être directeur de la dite Compagnie, si, à l'époque de son élection et pendant la durée de ses fonctions, il ne possède pas en son nom ou en celui de la maison de commerce à laquelle il pourra appartenir, des actions du stock actuel de la dite Compagnie et s'il n'est possesseur d'une assurance soit sur la vie soit sur celle d'une autre personne à son profit, assurance s'élevant au moins à cinq mille piastres.

ARTICLE SIXIEME.

Le Bureau de Directeurs fixera le montant des appointements de tous les officiers, commis et employés de la Compagnie, devra fixer l'époque où seront les profits et les gains de la Compagnie comme il est dit plus loin. Il devra en outre faire des réglements, des statuts pour la meilleure administration de la Compagnie et la manière de pourvoir en cas de vacances. Il fera tout ce qu'il jugera nécessaire pour le bien et le but de cette acte. Il aura pleine autorité pour faire tous les actes, ou bien quels qu'ils puissent être nécessaires pour donner plein effet à l'objet de la Compagnie, ainsi qu'à ceux qui pourront survenir au sein de la Direction et [illegible].

ARTICLE SEPTIEME.

Le Bureau de Directeurs aura le droit à telles époques qu'il jugera convenables, de placer les fonds et le capital de la Compagnie en bons et hypothèques sur propriétés immobilières non grevées avec une valeur assurée dans cette ville lesquelles devront toujours être d'une valeur double ou au delà de la somme prêtée ou dans les bons des Etats-Unis ou de l'Etat de la Louisiane ou des villes ou dans les actions de cette Compagnie, ou de leurs bénéfices ; de Compagnies d'assurances ou banques de cet Etat, ou en bonnes effets de cette ville, ou de corporations de l'Etat ou des Etats-Unis ; en prêts sur nantissement des dites hypothèques de propriétés foncières, des obligations, des actions des Compagnies, ou en prêts transférés par les actionnaires de leurs propres actions et ou sur les polices de vie que la Compagnie aurait elle-même. Ce Bureau devra faire pour les détails la position de toute propriété mobilière ou immobilière qu'il aura été obligé de prendre dans la Compagnie, la ligne de ses opérations ; mais rien de ce qui est contenu au présent acte ne sera interprété de manière à autoriser la dite Compagnie à se livrer à des opérations commerciales ou à des spéculations agricoles, pour ce qui a rapport aux opérations de commission, de courtage, d'agiotage de change ou de Banque quelles qu'elles soient. Il sera, du reste, permis à la Compagnie d'acheter un terrain ou immeuble ou une bâtisse dans le but d'y établir des bureaux.

ARTICLE HUITIEME.

Aucune action ne sera considérée comme transférée, à moins que le transfert n'ait été inscrit sur les livres de la Compagnie, et nul actionnaire ne pourra vendre ou transférer d'actions tant qu'il sera débiteur de la Compagnie. Mais l'actionnaire débiteur pourra transférer ses actions, pourvu qu'il obtienne la permission de faire le transfert, et pourvu que les obligations dues à la Compagnie soient reconnues, à la satisfaction du Bureau de Directeurs.

Et le dit Bureau de Directeurs aura toujours le droit d'exiger des actionnaires des bons en garantie additionnelle à toutes les fois qu'il jugera les assurances insuffisantes.

Les actionnaires ne seront point responsables des pertes ou dommages éprouvés par la dite Compagnie au delà du montant des actions possédées par chacun d'eux respectivement.

ARTICLE NEUVIEME.

Au mois d'avril de chaque année, le Président et les Directeurs de la Compagnie feront ou feront faire, par l'officier de la Compagnie à qui appartient ce soin, un tableau estimatif des profits et pertes de la Compagnie, à la dite date, et sur ces profits il sera pris une somme suffisante pour faire face à tous les risques et pertes. Les polices qui auront été payées, seront [illegible] de la Compagnie, sujet à l'examen et inspection. Et s'il apparaît de ce tableau que les profits qui surpassent pas les dépenses de la Compagnie, et le Président et les Directeurs pourront déclarer un dividende aux actionnaires sur les profits de la Compagnie. Mais à aucun temps, la Compagnie ne pourra employer comme un fonds de réserve pour faire face aux pertes et obligations futures. Mais si le capital résultant était insuffisant, une partie de ces profits sera réservée et comme fonds à part, une partie de ce résultat pourra être distribuée entre les actionnaires et les assurés en proportion de la somme payée par chacun d'eux. Mais au cas de pertes, ce fonds de réserve sera distribué proportionnellement entre les actionnaires et les assurés qui y ont droit, et le montant de chaque police [illegible] et les montants des polices payées par chaque assuré, et la proportion auquel il aura droit en ce cas, sera à la connaissance de la Compagnie, ces profits, mais il ne pourront être distribués aux actionnaires en remplacement des pertes respectives, jusqu'à parfait paiement.

ARTICLE DIXIEME.

Aucune police d'assurance émise par cette Compagnie au profit, au bénéfice ou à l'avantage de la femme, de la veuve, des enfants, du père, de la mère, ou de l'individu lui-même que ne pourra être considérée comme faisant partie d'aucune dette, d'aucun contrat ou engagement de la personne dont la vie aura été assurée; et cette assurance ou toute police qui aurait été émise, devra à la femme, à la veuve, aux enfants, du père, de la mère, ou l'individu lui-même à la personne en sur qui elle est assurée, soit par les fins des dites polices, et les dettes par elle ou lui contractées par les dits assurés, et l'exécution et engagement antérieurement contractés par le défunt, sauf celles envers la Compagnie.

ARTICLE ONZIEME.

A l'époque de la dissolution de la Charte de la Compagnie, ou auparavant, s'il en est ainsi ordonné par le vote des actionnaires, alors qu'il sera prescrit ci-après, la liquidation des affaires de la Compagnie aura lieu, ses dettes seront payées par les soins et sous la direction de trois commissaires ou les nommés par le Bureau de Directeurs, les dits commissaires devront rester en fonction jusqu'à la liquidation finale des affaires de la Compagnie.

ARTICLE DOUZIEME.

Cet acte d'incorporation peut être modifié, altéré ou amendé, ou la dite Compagnie peut être déclarée dissoute à une assemblée générale des actionnaires tenue à cet effet après trente jours d'avis en anglais et en français, aussi qu'il est dit ci-dessus, et ainsi qu'il y est pourvu par le présent acte, et par le vote des trois quarts des actions représentées à cette assemblée ; et les dites modifications, altérations, ou les dits amendements, ou la dite dissolution seront enregistrés et publiés conformément aux lois existante.

Total du stock souscrit 2017 actions à cent piastres chacune s'élevant à $201,700.

Ainsi fait et passé en la ville de la Nouvelle-Orléans, au jour, au mois et an ci-dessus inscrits plus haut, en présence de MM. William R. Barnett et Adolphe E. Leaux témoins compétents, qui signent leurs noms avec les susdites parties et moi notaire.

Original signé John Pemberton, W. S. Pike, Edward Barnett et autres:
A. E. Leaux, W. R. Barnett.
M. T. Ducros, notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'acte original déposé en mon étude.
Nouvelle-Orléans 25 mars 1868.
M. T. DUCROS, notaire public,
5avril—10f 18, rue Royale, 18

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867.......................... $321,590 00
Pertes, taxes dépenses, réassurance, &c. payés dans la même période.................. 217 740 78
Actif le 31 décembre 1867.................. 878,724 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.
ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
R. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenhour,	John C. Rogers.

12 fév—11 m t. 1. 2 jours.

WEST & NETTELTON vs. JOSEPH L. DUNHAM & JOHN D. ATKINS.

J. C. ROGERS vs. les memes.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans Nos 18,684 et 18,683—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, neuf mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de la ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORT, ensemble avec sa machine, ses meubles, et tel qu'il se trouve actuellement sur le fleuve Mississippi rive droite, à Algers au-dessous du débarcadère du Ferry du Deuxième District.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 avril—7,16,21—mai 1 9

CHARLES LE CARPENTIER vs THOMAS O'ROURKE.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans No 18,485—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI 2 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Quatre terrains situés dans la ville d'Alger, sur la rive droite du fleuve Mississippi, vis-à-vis de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les Nos Treize, Quatorze, Quinze et Seize de l'îlet No trente-trois (33) lequel est borné par les Avenues Pacific et Elmire et les rues Decatur et De Armas, suivant plan dressé par W. Thompson, arpenteur, daté du 7 de mars 1849 et déposé en l'étude de D. Chauvin, notaire public.

Les dits terrains mesurent chacun, trente-deux pieds de face sur l'Avenue Elmire sur une profondeur de cent vingt-trois pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, la propriété ainsi qu'il appert d'une hypothèque consentie par le défendeur pour garantir la somme de quatre cent trente piastres ($430 00) avec intérêt au taux de huit pour cent l'an à compter du 21 de septembre 1860 jusqu'à paiement, avec privilége et hypothèque de vendeur sur la dite propriété.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
1er avril—1er 9 17 25 et 2 m

VENTES JUDICIAIRES.

CHARLES WHITING vs. la succession de ROSANA PANZER, Salvador Panzer, Exécuteur testamentaire

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 32 000.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, seize mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Salcedo, Conti et Gayoso, désignés par les numéros Treize et Quatorze d'après un plan dressé en l'étude de S. Magner, notaire public en cette ville, sous le No 79, mesurant chacun trente et un pieds cinq pouces et sept lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent deux pieds cinq pouces et quatre lignes. Le No Treize forme l'angle des rues Bienville et Salcedo, ainsi que le tout appert plus amplement d'un acte au rapport de Charles Stringer, notaire public en cette ville.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
15 avril—15, 24—mai 1, 9, 16

MATHEW HENRICK vs F. O. WOODMAN et als

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, quinze avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située rue Clara, entre celles Calliope et Delord, dans le Premier District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Et immédiatement après, dans le voisinage, Dix-neuf (19) cuves, et vingt quatre (24) "Recttifiers."

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
2avril—2,5 8 11,15 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

C. E. GIRARDEY & Co vs. JULES BLINEAU

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,657—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MERCREDI, quinze d'avril 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci après désignés, à la vente publique et adjudication de :

Le fonds d'une pâtisserie situé rue de Chartres, entre celles St-Louis et Conti, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
2avril—2,5 8 11 15

Henri Plussan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. — No 24 212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-et-un d'avril, 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Baronne, désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Philippa, trente-neuf pieds six pouces et deux lignes de profondeur et face sur une allée courant de la rue Philippa à la rue Baronne, quarante deux pieds dix pouces de profondeur sur la ligne limitrophe du No Vingt-six et vingt six pieds de largeur dans le fond.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée sus-dite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—29, 7 15 21 avril

La veuve O. LELIEVRE vs la dame ANNE W. JETER.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 11,594.—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Harry T. Hays, ci-devant shérif et par lui à moi transféré, je procéderai, le MARDI, vingt et un d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux terrains situés au faubourg Ste-Marie, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Girod, St-Marie et Sud de la place Lafayette et désignés par les Nos Un et Deux, d'après un plan dressé par Alfred E. Forstall, député arpenteur, le 15 février 1832.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, mesure américaine, chacun vingt-cinq (25) pieds de face sur la place Lafayette sur quatre vingt-sept (87) pieds de profondeur, entre lignes parallèles ; le No Un forme l'angle des rues du Camp et Sud.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison en briques à trois étages, connue sous le nom de "Florence House," cuisine, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours précédant celui de la vente.

Aussi—Quatre cent cinquante (450) actions aujourd'hui réduites à quatre cent vingt-une (421), de cent piastres chacune du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la propriété ci-dessus décrite.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions—L'acquéreur assumera le paiement d'un stock note en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane de la somme de huit mille cent cinquante piastres ($8,150 00) à douze mois, lequel est un renouvelable conformément aux termes de la charte de la Banque, et la balance du prix d'adjudication, comptant, au moment de l'adjudication.
GEO W. AVERY,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
21mars—29 7 15 21 av

MARIE GEORGINA ZAMORA vs MANUEL ZAMORA et autres, curateur de JOSEPH IGNACIO ZAMORA

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans No 32 030. En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, seize de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine propriété située en cette ville, rue Conti, désignée par le No Cent soixante-treize, au Deuxième District de cette ville, ainsi qu'il appert d'un plan de la Municipalité No Un, et dont dans le Deuxième District de cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans
14 avril—14,21—1 9 16 mai

ROBERT LEA vs THOMAS ROGERS.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,857. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le bateau à vapeur SELMA, ensemble avec ses machines, etc., tel qu'il se trouve actuellement dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
GEO. W. AVERY,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
14 avril, 17,21,23 25

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE. Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane.—Vu que par une requête présentée, qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane, aura lieu conformément à la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842 par devant M. Felix Grima, notaire public, le 23me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, au coin de la rue Royale et Conti, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 24e de février 1868.
Wm WOELPER, Greffier.
26 fév—29—m 4,7,11,14,18,21,25,28—av 4,7 11 14

ETAT DE LA LOUISIANE—Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que par la présente pétition, que le 17 mars 1868 présentée par [illegible] de la Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans No 18,735—Mme Caroline Burges, conjointe de Louis A. Burges, du même lieu, demandant séparation de biens [illegible] ... qu'il soit justement fait pour [illegible] ... Mme Caroline Maes et contre le défendeur Dr Louis A Burges, ... dans la dite cause.

Il est ordonné, décrété et adjugé qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Caroline Maes et contre le défendeur Dr Louis A Burges, déclarant qu'il y a séparation de biens ... Jugement rendu le 17 mars 1868.
Jugement signé le 21 mars 1868.
[Signé] CHAS LEAUMONT, Juge.

En foi de quoi j'ai apposé ma signature et le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nlle-Orléans, ce 21 mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante huit et la 92e année de l'Indépendance des Etats-Unis.
A D BERNOUDY,
2 avril—2 18 30 Député Greffier

Troisième Cour de Justice de Paix.

Paroisse et ville d'Orléans—No 4,852.

James WIGHTMAN vs. la goelette ZEPHYR ARRENCY.

SUIVANT un ordre de la Troisième Cour de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, lancé dans l'affaire ci-dessus, avis est, par la présente, donné à toutes les personnes ayant intérêt dans la goelette Zephyr Arrency, propriétaire, consignataires ou créanciers, de comparaître dans la dite Cour, dans les dix jours de la présente notification, et répondre à la pétition enregistrée dans la dite affaire, pour la vente de la dite goelette, sinon jugement sera rendu contre eux.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1868.
1er avril—1 7 15 CHS CATOIR As Constable

Succession de A. W. Lewis—No 30,095.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
8 avril—15 19 24 Greffier.

Succession de Jacob Frederic Rub et sa femme Marie Camille Labiche—No 29,191.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Camille Rub a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration aux successions de J. F. Rub et sa femme Marie Camille Labiche, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
15 avril—15,19 24 Greffier.

Succession de Matthew & Mary Healy.
No 30,262.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John M. Healy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Matthew & Mary Healy décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE,
8 avril, 8,12,17 Greffier.

TRAITEMENT
DES MALADIES SECRÈTES
ET
DE LA PEAU.
Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.
E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
72 sont Rue Conti et Bourgogne

MALADIES DES YEUX.
LE DR. HOMBERGER, ancien chef de clinique du Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement du traitement médical et chirurgical des maladies des yeux.
Consultations de 11 à 2 heures au No 140 rue Canal.
Consultations publiques et gratuites, samedi, de 2 à 4 heures. 8 nov 6m—11

L'HOMŒOPATHIE MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE, par le docteur Oriard, un volume in-12, 2me édition, non relié.............$2 50
LE PROPAGATEUR HOMŒOPATHIQUE, une série de deux années de publication, un volume relié.............$5 00
Ce journal a été publié à Paris par le Dr Oriard, dans le but de propager la médecine homœopathique.
En vente chez l'auteur, rue Esplanade 126, entre Bourgogne et Remparts. 2 avril—1m

Traitement Spécial
DES MALADIES CHRONIQUES.
LE Docteur A. DE BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que : maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose Maladies de Foie et des voies urinaires, et la Surdité.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 76. 14 janv—1 an

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE.
57..............Carondelet..............57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif.............$4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN.
Actif.............$1,450,000.
Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.
14 sept—1an

L. CRESSON,
PEINTRE,
103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.
Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIFTÉ: Images, chapelets gravures, tableaux, &c. &c., &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, décors, &c. 9 nov 1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Havelet contre ses créanciers et les créanciers de A. Havelet et Fils—No 23,212.

PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 16.

IL sera vendu le MARDI, 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de l'Honorable Juge de la Troisième Cour de District, dans l'affaire et pour le compte de la dite faillite—

Un certain nombre de réclamations et de comptes dus par certaines personnes à la dite faillite (d'après la liste détaillée qu'on peut voir au bureau des encanteurs et qui sera exposée le jour de la vente), et s'élevant à la somme de quatorze mille neuf cent soixante cinq piastres et vingt-six cents—$14,966 26.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 9 avril—15,21

PAR D. E. MORPHY.

Porter importé.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu jeudi, 16 avril 1868 à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, pour clôre des consignations—

50 boucauts importé—dans des fruchons en grès.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril

Meubles! Meubles!
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 15 avril 1868, à 10 heures du matin, dans la salle d'encan, au No 47 de la rue des Magasins, au premier — Bois de lit, lavabos, matelas, glaces, tables, chaises, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril

Clous et Baguettes de Clous.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi 16 avril 1868, à 11 heures et demie du matin, au No 47 de la rue des Magasins, pour le compte de qui il appartiendra—

30 barils clous de différentes grosseurs,
25 paquets baguettes de clous.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril

Quincaillerie ! Quincaillerie !
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 16 avril 1868, à 11 heures et demie du matin, au magasin No. 47 de la rue des Magasins.—Un assortiment général de Quincaillerie, coutellerie, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril—16

500 rouleaux Natte Chine blanche.
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi 15 avril 1868, à 10 heures du matin, au magasin No 47 de la rue des Magasins, au premier—

500 rouleaux de natte chine blanche.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14 avril

PAR ALFRED ROULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,030.

PAR ALFRED ROULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 72, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, LUNDI le 27 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, d'après et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 mars 1868, No 30 030, du dossier de la dite Cour—Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier appartenant à ladite succession.

Conditions : comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 14avril—18 27

PAR G. DE FERIET.

Veuve A. Castillo et autres vs les héritiers de R. Castanedo et autres—No 32,001—du docket de la Deuxième Cour.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI, 16 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un décret rendu par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 31 mars 1868—

Tous les droits, titres et intérêts des parties, dans un morceau de terre situé sur le Chemin du Bayou, dans la propriété autrefois de Cadet Dumaine et celle de Paul Cheval (maintenant de J. Pemberton). Le No 1 mesure 17 pieds de face au Chemin du Bayou sur 129 pieds de profondeur d'un côté et 133 pieds 6 pouces 2 lignes de l'autre. Le No 2 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec sur 133 pieds de profondeur. Le No 3 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 159 pieds 10 pouces de profondeur. Le No 4 mesure 15 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Kerlerec, sur 159 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Le tout plus ou moins d'après le plan qui sera exhibé au moment de la vente ; le tout appartient à ces parties pour l'avoir possédé depuis un temps immémorial ainsi qu'il est mentionné dans les procédures aux dites à la Cour.

Conditions—Comptant.

Acte de vente par devant A. Dorbocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 avril—28—mai 2 16

Succession de M. Z. St. Amand, Mme Vve Zeringue.—No 30,064.

Très agréable et jolie Résidence, avec ses dépendances, couverte en ardoises, ayant un grand espace de terre en culture et bien planté d'arbres fruitiers, etc., etc., située sur la rue Elmire, entre les rue Craps et Grands Hommes, et dans le voisinage immédiat du Chemin de Fer de la Ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

MARDI, 12 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, Juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 18 mars 1868, la propriété suivante—

1o CE GRAND MORCEAU DE TERRE situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Elmire, Craps, Grands Hommes, Desire et Mandeville, mesurant 100 pieds de face à la rue Elmire sur 127 pieds 7 pouces de profondeur.

Les bâtisses et améliorations consistent en une agréable résidence couverte en ardoises, contenant un salon, une salle à manger, quatre chambres à deux étages contenant quatre chambres, une cuisine à deux étages contenant quatre chambres, une bâtisse servant de grenier, etc., et tous les arbres fruitiers, etc. Cette propriété étant qu'une petite distance du chemin de fer de la rue Dauphine, est convenable sous tous les rapports pour les personnes désirant une résidence agréable

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis

Acte de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de l'acte comptant. 11 avril—11,19,25—2,12 mai

PAR CHARLES E. FORTIER

Propriété de valeur dans le Premier District, à long terme.

Philip M'Gloney, administrateur de la succession de James McCabe vs James McCabe et Mary Ann McCabe—No 30 280, Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48, Passage de la Bourse.

SAMEDI 16 de mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 13 avril 1868 les propriétés ci-dessous décrites, savoir—

1o—Un lot de terre avec toutes les améliorations qui y sont situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet compris entre les rues Felicity Road, Apollo (à présent Carondelet), Bacchus (à present Baronne) et Philip, désigné par le No 7 sur un plan de propriété par Dunbar, arpenteur, en date du 5 janvier 1869, et déposé au bureau de M. Shérif de cette paroisse. Le dit lot mesure 32 pieds de face sur la rue Felicity road, 125 pieds de face à la rue Felicity road, 25 pieds de face sur la rue Felicity road, 127 pieds de profondeur et en les lignes parallèles dans le fond, de sur la rue Apollo (à présent Carondelet).

2o—Un lot de terre avec tous les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Apollo, à présent Carondelet, Bacchus, Felicity Road, et Philippa, désigné par le No 8 d'après un plan fait par Dunbar, arpenteur public, le 15 mars 1842. Le dit lot mesure 22 pieds de face à la rue Apollo (à présent Carondelet) sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, et la balance à un et deux ans, en billets des acquéreurs endossés à la satisfaction des vendeurs, portant intérêt à 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par une hypothèque et privilége de vendeur sur les propriétés vendues.

Acte de vente par devant William Sharman, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres des Etats-Unis. 15 avril—25, 25—2 9 16 mai

Magasins en briques, de valeur, dans le Deuxième District.

MARIUS BERGAMINI vs DAVID BERGAMINI et R. J. KER tuteur—Vente pour opérer un partage

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur
Bureau, Passage de la Bourse, No 48.

MARDI, 21 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans le 14 mars 1868 et signé le 20 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites, partenant aux demandeurs et aux défendeurs—Savoir—

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Chartres, St-Louis, Chartres et Conti. Le dit terrain a 25 pieds 9 pouces de face à la rue Levée, sur 120 pieds de profondeur, au pied tranquille, et il est borné d'un côté par la propriété de M. Hopkins et, de l'autre côté, de la propriété du Dr Lacroix, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages, portant le No 91.

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans la rue Vieille Levée, entre les rues Hôpital et Quartier. Le dit terrain est désigné par le No 35 sur un plan dressé par J. Pilié, il a 25 pieds de face à la rue Vieille Levée, 26 pieds 2 pouces et 2 lignes de large dans le fond, face à la rue Gallatin, 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 36, et 102 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur du côté qui touche au terrain No 34, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et consistent en un magasin en briques à trois étages, portant le No 292 de la rue Vieille Levée. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 31 mai 1869, à raison de $100 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs, garantis par hypothèque sur la propriété vendue portant 8 pour cent par an d'intérêt, de la date de la vente jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et les polices d'assurances transférées aux porteurs des billets. En cas de non paiement les acquéreurs perdront le droit de régler à leurs frais leurs dites obligations.

Actes de ventes pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis. 21mars—28,4,14,21avr

Succession de John George Hasman.

Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI 21 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté de 16 mars 1868, les propriétés ci-dessous décrites—

Cinq certains lots de terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Freret, Jackson, Howard et Phillip, désignés par les Nos 11, 12, 13, 24 et 25, d'après un plan fait par A. Depouilly, architecte, le 12 novembre 1866, déposé en l'étude de F. Grima, notaire public. Les lots Nos. 11, 12 et 13 mesurent chacun 29 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Freret, sur 138 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos. 24 et 25 sont également contigus et mesurent chacun 29 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Howard, sur 138 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions — Comptant, jusqu'à la concurrence de $750, avec 8 pour 0/0 d'intérêt par an, du 19 novembre 1866 jusqu'au jour de la vente. L'acquéreur assumera le paiement d'un billet hypothécaire d'une même somme de $750, daté le 17 novembre 1866 et payable à deux ans de date, et portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de la vente ; l'acquéreur fournira, pour ladite balance, son obligation ayant cinq jours de grâce, portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant Alcée J. Ker, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenus des Etats-Unis. 21 mars—21 et 28, avr 4,14 21

AGENCE GENERALE

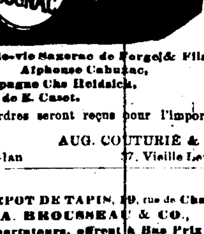

Eau-de-vie Sazerac de Forge & Fils,
De Alphonse Cabanac,
Champagne Chs Heidsick,
Porte de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.
2fév—1an 57, Vieille Levée.

ENTREPOT DE TAPIS, 19, rue de Chartres
A. BROUSSEAU & CO.,
Importateurs, offrent à Bas Prix :

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce ; toiles cirées, à meubles, et d'escaliers.

NATTES—500 rouleaux nattes de Chine, 1000 pièces de coco.

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Damas, laine et soie.

RIDEAUX—Dentelles, Reps, tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toiles et cretonnes.

CORNICHES, Bandes, Fleches, &c. 19sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Marchandises Sèches et Lingerie,

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.
ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

MERCREDI 15 avril, à 10 heures du matin il sera vendu—

Coton blanc et coton écru, cotons à draps, indiennes françaises et américaines, jaconats français, linons toile et Union, ginga fil et ginga coton, bobinet à moustiquaires, toile d'Irla de jaconats suisses blancs, tape checks, coutils fil, ginghams cotonnades, denims, stripes, coutils à matelas, toile du Nord, casimirs, satinets, Meltons, doeskins, drap n'irs, barèges à voiles, jupons Balmoral, jeans, tweeds, mouchoirs toile et mouchoirs coton, serviettes toile, nappes, chemises toile et chemises coton, chemises de peau, caleçons, corsets, malakoffs, bonneterie, cravates, parfumerie, etc., etc.

Conditions à la vente. 15 avril

PAR GABRIEL LEAUMONT

200 Caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

— Aussi —

Habillements et Marchandises Sèches.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 15 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—

150 caisses bottes, souliers et brodequins

— Aussi —

50 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

— Aussi —

200 lots habillements et marchandises sèches.

Conditions—Comptant 15 avril

PAR A. FEIBER.

Marchandises sèches, habillements, lingerie, cigares, tabac, &c., à l'encan.

PAR A. FEIBER.
H. MARKS, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mercredi, 15 avril, à 10 heures, dans la salle d'encan, au No 46 de la rue de Chartres—

Indiennes, coton blanc et coton écru, coton à chemises, denims, coutil à matelas, ginga, stripes et plaids, alpacas, barège, tissu zambique et linon, toile blanche et toile à dessins, bonneterie, corsets, malakoffs, &c.

—Egalement—

Un grand assortiment d'habillements et de lingerie, Un grand stock de cigares, tabac, papier, plumes et crayons

Conditions à la vente. 15avril

PAR HOLZ BLOHM & CO.

Grande vente, sans réserve, de

Marchandises sèches, Chapeaux de paille, Articles de fantaisie, Chales dentelle et Lama.

PAR HOLZ, BLOHM & Co.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 16 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu :

665 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties,
420 lots d'articles de fantaisie et "notions,"
51 chales dentelle, extra fins,
37 chales Lama,
200 lots d'habillements d'été.

— Et à Midi précis —

127 caisses de chapeaux de paille, frais et des derniers genres, pour hommes et pour jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 av.

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Grande Vente de Vins fins, Liqueurs, Sardines, Eau-de-Vie, &c.

Par F. FERNANDEZ & Co.
F. FERNANDEZ, Encanteur.

MERCREDI prochain, 15 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur salle d'encan, No 44 rue de la Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane, pour cause diverses consignations—

600 caisses vermouth Prunneyres, 25 quarts Madeira, 25 quarts vin de Bourgogne, 25 " Sherry,
1000 caisses vin rouge St-Loubès et Ste-Eulalie,
40 paniers champagne Fournier,
35 caisses supérieur,
200 caisses sardines 1/4 boîtes,
14 caisses petits pois Careau,
150 caisses cerises à l'eau-de-vie,
160 caisses vin Grave rouge,
75 caisses vin St-Emilion, et un assortiment général de vins en barrique, eau-de-vie, liqueurs, &c.

Conditions à la vente 12 avril

PAR THOMAS & SPEAR.

Fond d'un magasin de Cigares de choix, Bail, Installation, etc., du magasin situé rue St Charles, No. 10, près de la rue du Canal.

PAR THOMAS & SPEAR,
PLACIDE J. SPEAR, encanteur,
Bureau No 66, rue Bienville.

LUNDI, 20 avril, à 10½ heures, il sera vendu au magasin No 10 rue St-Charles, près Canal, tout le fond du susdit établissement, consistant en un très gros lot de cigares de la Havane, tabac à chiquer, à fumer, etc.

—Egalement—

L'installation et le bail de l'établissement, échéant au 1er octobre 1869, à raison de $2,500 par an, avec une sous-location de $50 par mois jusqu'au 30 septembre 1869. L'acquéreur devra fournir une garantie à la convenance du propriétaire pour le paiement ponctuel du loyer.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 15 avril—20

PAR O. VALETON.

Meubles de salon et de chambre à coucher en acajou et Reps français, Articles de ménage, &c.—Le tout neuf et en bon état.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MERCREDI, 15 avril, à 10 heures du matin, il sera vendu, rue Dauphine, entre les rues Grands Hommes et Esplanade No 1—

Tout le mobilier de la résidence, se composant de beaux meubles en acajou et reps français, lits Victoria en acajou, tables de marbre, berceaux, chaises, matelas, lits, tapis, glaces, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12 avril

PAR CHS. T. NASH.

Successeur de F. O. Woodman.

Propriété de valeur dans le Premier District.

PAR CHS. T. NASH, encanteur,
Bureau, Magasin Hall, coin St Charles et Perdido.

LUNDI, 21 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 février 1868, No 29,799 du docket de la dite Cour—

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée et Enterpe, et la Promenade Prytanée et du Colysée, et mesure 125 pieds et 8 pouces sur la Promenade du Colysée, 45 pieds et 6 pouces de face à la Promenade Prytanée, 130 pieds et 11 pouces de profondeur sur une ligne du côté de la rue Terpsichore, 138 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté de la rue Prytanée, d'après un plan dressé par Pouquet et Castagnet, arpenteurs, en date du 10 octobre 1848, et déposé en l'étude de Hugh Madden, ci-devant notaire public en cette ville.

Les améliorations consistent en une belle résidence construite en briques à deux étages, contenant six chambres, et les ainsi que le génie moderne ; bâtisses dans le fond, qui contiennent six chambres, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis

Acte de vente par devant G. W. Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu. 26 mars—22 28—5,12,19 21 avril

PAR WALTON & DESLONDE

Propriétés dans le Second District.

Une maison en briques à trois étages, No 137, rue St Louis, près de l'encoignure Bourbon.

Une maison en brique à deux étages, No 139, rue St-Louis, attenant à la maison ci-dessus.

Une maison basse en briques et un grand terrain, sur la rue Bourbon, entre les rues Bienville et de la Douane.

Succession de Dame VICTOIRE CHALMETTE DELINO Veuve ANTOINE CRUZAT.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Docket de la Cour No 31,919.

PAR J. B. WALTON & DESLONDE.
J. B. WALTON, encanteur.
Bureau No 47, rue Carondelet.

JEUDI, le 23 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Jno. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 25 mars 1868, Docket de la Cour No 31,919, il sera vendu, pour le compte de la succession ci-dessus, les propriétés suivantes, savoir—

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Bienville, Royale et Douane, mesurant au pied français 30 pieds de face sur la rue Bourbon, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations sur le terrain consistent en une bonne maison basse en briques ayant quatre chambres, deux cabinets, une grande cour pavée, cuisine, citerne, salle à manger et des dépendances en briques à étages ayant six chambres.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de la ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Bourgogne, Remparts et Toulouse, mesurant 25 pieds 6 pouces de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 91 pieds, désigné par le No 12, sur un plan dressé par L. Bringier, arpenteur, le 13 mars 1847, et déposé en l'étude de Z. Harper, ci-devant notaire public en cette ville. Les améliorations sur ce terrain consistent en une excellente maison en briques à trois étages ayant au rez-de-chaussée deux salons et un corridor, deux chambres à coucher au second étage, trois chambres à coucher au troisième étage, et des dépendances en briques à trois étages ayant deux chambres, cuisine ... La dite maison est louée à raison de $40 par mois jusqu'au 31 octobre 1868.

UN TERRAIN, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, contigu au terrain ci-dessus, mesurant au pied américain 25 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue St Louis, sur une profondeur de 61 pieds 11 pouces 3 lignes, désigné par le No 3 sur un plan dressé par P. Zimpel, députy arpenteur de la ville, le 5 décembre 1833, déposé comme le plan No 38 dans le livre de plans, en l'étude de L. T. Caire, alors notaire public en cette ville. Les améliorations sur ce terrain consistent en une maison basse en briques à trois étages avant deux salons et un corridor au rez-de-chaussée, deux chambres à coucher et un grand cabinet au premier étage, et trois chambres à coucher au troisième étage, cuisine, hydrant dans la cour et le gaz dans toute la maison, et est louée à raison de $65 par mois jusqu'au 1er novembre 1869. Cette propriété est en bon état et a une citerne de première classe.

TERMES ET CONDITIONS.—Un tiers comptant en billets du Trésor des Etats-Unis; la balance à un crédit de un et deux ans, en billets des acquéreurs, à leur propre ordre et endossés par eux en blanc, portant intérêt à raison de huit pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, avec hypothèque et privilége spécial sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les billets devront être divisés en coupons au gré des vendeurs. Les hypothèques devront embrasser la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocats, en cas de poursuite pour la collection des billets ou des coupons, et aussi les clauses ordinaires de non aliénation.

Les bâtisses devront être assurées à leur pleine valeur par les acquéreurs et les polices d'assurances devront être transférées à l'exécuteur testamentaire jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant O. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres du gouvernement des Etats Unis et les timbres pour la vente. 28 mars—28—4,11,18 23 avril

Le Dr. F. H. Knapp,
Chirurgien dentiste,
A transporté son atelier au No 127 de la rue Carondelet, où il continue à exercer sa profession d'après les derniers perfectionnements. Le succès de ses opérations depuis vingt-sept ans est assez connu à la Nlle-Orléans pour qu'il ne soit pas besoin d'en parler. Il extrait les dents positivement sans douleur et sans le moindre danger. 12nov—6m

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez
Extraction de dents, sans souffrance, au moyen de gaz hilarant ou protoxide d'azote.
24 mars—1m

Dr. O. BLANCKE
416 & 418..Rue St-Charles...416 & 418
Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire.
ALUMINIUM ! ALUMINIUM !
La découverte la plus récente du siècle,
GRAND SUCCES !
LE Dr. O BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dents artificielles montées sur ce nouveau métal, de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et plus durables que les râteliers montés sur or et sur argent, ils sont bien plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.
25 mars—1m

Succession de B. O. Vigneaud.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Felix Vigneaud a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu B. O. Vigneaud décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour P. R. O'RORKE,
8 avril—8,12,17 Greffier.

Succession de Odile Babin.—No 32,047.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Joseph F Babin a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Odile Babin, décédée intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE,
8 avril—8,12,17 Greffier.

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RÉSERVE.

Marchandises sèches, Linge fait, Chapeaux, Bottes et Souliers,

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

JEUDI, 16 avril, il sera vendu à 10 heures, à leurs salles d'encan Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée—

200 lots marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant un assortiment général.

— Aussi —

120 lots linge fait de saison.

— Aussi —

200 douzaines chapeaux,

— Et —

395 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant un assortiment général, pour hommes, femmes et enfants, reçus directement des manufactures par les derniers arrivages de New-York, Boston et Philadelphie.

Conditions—à la vente. 15 avr 1—2f

Succession de François Jacob, No. 30,193

Comptes et réclamations.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, encanteur.

SAMEDI, 18 avril, il sera vendu à 11 heures du matin à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47 de la Vieille Levée, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District, en date du 26 mars et pour compte de la dite succession, divers comptes et réclamations s'élevant suivant inventaires à $713 66 dont plus ample description sera donnée avant la vente.

Conditions.—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 8 avril.

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

100 barriques [plus ou moins] vin rouge, très curé, 90 caisses vin, liqueurs, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 15 avril 1868, à 10½ heures, A. M. il sera vendu à l'encan, au "Bonded Warehouse" rue Toulouse entre Levée et Chartres—

100 barriques (plus ou moins) vin rouge très curé,
90 caisses Margaux, Lafitte, Lacrima Christi, Malaga, Alicante, Meraschino, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 11 avril

PAR E. M. JACOBS.

Succession de Louis Gilbert—No. 30,273.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36.

IL sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté Nlle-Orléans 10 mars 1868, No 30,273, le 15 AVRIL 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Un Terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Lapeyrouse, Roman, Derbigny et l'Avenue St-Bernard. Ledit terrain est de forme triangulaire et forme l'angle des rues Lapeyrouse et Roman, il a, au pied américain, 42 pieds 11 pouces 6 lignes de face à la rue Roman, sur 102 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Lapeyrouse et 110 pieds 10 pouces sur la ligne de la propriété qui appartenait jadis à Manuel Withe.

Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent : Une Maison basse en bois portant le No 341 de la rue Roman, ayant 4 chambres également, une cuisine basse, ayant 2 chambres, cour, puits, latrines et un petit jardin.

Conditions de la Vente — Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur, aux frais de l'acquéreur, pardevant Mr. Wm. H. Seymour, notaire public, No 34 du Passage de la Bourse 14 mars—24; avr 4,15

Terrains de prix et améliorés, dans le Troisième District.

PAR E. M. JACOBS, encanteur.
Bureau, Passage de la Bourse, No 36, près Douane.

IL sera vendu, mercredi 15 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

1—Un terrain situé dans le Troisième District, dans l'îlet compris entre les rues de Chartres (ci-devant Moreau) Royale, ci-devant Casacalvo, Mandeville et Marigny. Le dit terrain a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue de Chartres, sur 127 pieds 11 pouces 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble, les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus et comprennent : Une maison en bois, à étage, ayant au rez-de-chaussée deux chambres, corridor et galerie derrière; de même au-dessus; également, cuve, puits et waterworks, lieux d'aisance ; gaz dans la maison.

2—Un terrain situé dans le même îlet, ayant 27 pieds 1 pouce 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Et les améliorations qui se trouvent dessus et comprennent : écurie, poulailler et hangard. Voir le plan à la Bourse. Les deux terrains et les bâtisses seront vendus en bloc, d'après un plan qui sera déposé à la Bourse quelques jours avant la vente. L'acte de vente, y compris les timbres du Revenu intérieur, aux frais de l'acquéreur, pardevant P. E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur

Conditions—Comptant, en billets du trésor des Etats-Unis. 5avril—61

PAR H. W. PALFREY.

Vente de Syndic—81 lots hypothécaires à l'encan.

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

TOLEDANO & TAYLOR contre leurs créanciers—No. 18,284

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en date du 17 mars 1868, il sera vendu, le LUNDI, 20 avril 1868, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane—

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 8 décembre 1861 $10,724 83
Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 2 janvier 1862 9,820 05
Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 14 janvier 1862 9,866 56
Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, le 6 février 1862 10,000 89

Ces billets portant 8 pour cent d'intérêt l'an, et sont une partie d'une série de billets garantis par hypothèque sur l'habitation Becnel, située dans la paroisse de St-Jean-Baptiste, Lne

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 10 avril—10,11,19

MONTGOMERY BROS. & CO.

Meubles, Meubles, Meubles

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, le 16 avril, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 67 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, ensemble des salons et de chambre à coucher, tables à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à manger, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à étages et bois et rotin. mars 29

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons, etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

Il sera vendu, jeudi, 16 avril, à 11 heures du matin, aux écuries de F. Lister, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés.
do do de monture.
Beaux mulets de tir.
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découverts et couverts, harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars—23

PAR S. GUINAULT

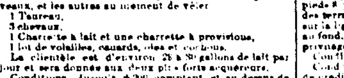

VENTE

Pour changement de genre d'affaires.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.

MARDI, 21 avril 1868, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur la rue Rampart, entre les rues Bon Enfants et Moreau, à la laiterie de M. François Ader, à l'encan—

La vacherie de François Ader, qui ne vend que pour changement d'affaires :

38 belles vaches laitières, plusieurs avec de jeunes veaux. Un pâturage de vaches en outre.

— Aussi au moment de vendre.

1 Taureau,
3 chevaux,
1 Charrette à lait et une charrette à provisions,
1 lot de volailles, canards, etc., et cochons.

La clientèle est d'environ 32 à 30 gallons de lait par jour et sera donnée avec les clercs, et tous accessoires.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant, et au dessus de $300 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 15 avril

Succession de Sébastien Ponce—No 28,736.

Par S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 9 mai 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 31 mars 1868—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 294 de l'îlet 621, renfermé par les rues Ragatelle, St Antoine, Girod et St Jean Baptiste, d'après un plan dépôt au bureau de S. Magner, notaire public, sous le plan No 27 lequel lot de terre mesure 64 pieds de face à la rue Bagatelle, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble une maison de quatre chambres et galerie, hangar, jardin, &c. Voir le plan à la Bourse

Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur y compris les timbres des Etats-Unis. 7 avril—7 15 25,30—9 mai

Succession de Jean Guerchoux.

Vente pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, coin du Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI, 18 avril 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Sept lots de terre, situés au faubourg Franklin, désignés par les Nos 1 à 7, îlet 53, Les lots Nos 1 à 5 ont chacun 32 pieds de face à la rue Mandeville, sur 122 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Prosper. Les lots Nos 6 et 7 ont chacun 32 pieds de face à la rue Prosper, sur 160 pieds 1 pouce 6 lignes de profondeur. Ces terrains sont entourés par un seul enclos. Voir le plan à la Bourse

Conditions—Moitié comptant et le reste à 6 et 12 mois de crédit en billets portant 8 pour cent d'intérêt de la date de l'hypothèque.

Actes de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public. 14 avril

Belles vaches laitières.

VENTE SANS AUCUNE RÉSERVE.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI, 16 avril, il sera vendu à 10 heures du matin, sur le chemin de la Metairie, en face du Pavillon du café de L'Epine.

30 belles vaches laitières, plusieurs avec veaux. Les acheteurs sont priés de venir à 2 heures. Conditions—Jusqu'à $200 comptant, au dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. 14 avril

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,
A IRVINGTON (New York.)
CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore, (Md) vient d'être transférée à Irvington, New York.
Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, et ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.
Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées pratiquement. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à
A. BOURSAUD, principal.
Référence: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 21mars—Jui28ye

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES,
Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,
SUCCESSEUR DE Mme DERON.
No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital
On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21août—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et c'est l'Etablissement le plus ancien de la ville. Bon nombre des élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres et comptables au commerce de cette ville et des Etats du Sud. Les comptables, les bases du commerce, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément, $2,000 ou $3,000 par an, soit la meilleure fortune que des personnes puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passeport pour toutes les affaires. Catalogues envoyés à qui le demande.
1nov—6m RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent : le Latin, le Grec, les Mathématiques, Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.
Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont classées dans la direction de professeurs qualifiés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien recevront aussi des soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $6 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des livres, la Correspondance, l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix $5.
Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne, 26 oct—MVD

VENTES A L'ENCAN

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Terrain rue Troisième

Succession de James Drummond—No 22,357.

Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17 Place de la Bourse.

MARDI, le 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère, pour le compte de la succession de James Drummond—

Un Morceau de Terre dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Apollo, Bacchus, Seconde et Troisième et mesurant 60 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds. Le morceau de terre est composé du terrain No 2, 15, 16, 17 et une fraction du terrain No 18 sur un plan No 29, déposé au bureau de E. G. G. Gschack, notaire.

Conditions de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur par devant W. J. Castell, notaire.
2 mars—20 et 28, avr 4,15,21

Vente péremptoire, à l'encan, du chemin de fer du Golfe du Mexique, avec ses vingt quatre milles de fer, en barres plattes et double ment raffinées, 40 livres à la yarde, machines, chars, traverses, bois, &c.

Succession de feu Alexandre Gordon.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 29 692.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 26 mars 1868 et rendu dans la susdite succession, toute la propriété mobilière connue sous le nom de Chemin de fer du Mexique, comprenant principalement :

LES BARRES EN FER de toute l'étendue du chemin (plus de 24 milles) s'élevant à 2,000 tonneaux. Ce fer est plat, double ment raffiné égal au meilleur "Swede Iron" et sera vendu en lots au gré des acheteurs.

Egalement—Tout le fer, les machines et les chars les traverses et autres bois dont une liste détaillée sera lue à la vente et se trouve au bureau des encanteurs.

Le chemin s'étend par presque parallèlement au fleuve Mississippi, et une grande partie est à tout qu'une petite distance du fleuve. Il sera facile aux acquéreurs de le faire transporter sur les bords soit dans l'intérieur. Les personnes qui désireraient acheter tout le matériel avant le jour de la vente, peuvent soumettre leurs propositions aux encanteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 12avril

POUR CAUSE DE DEPART.

Beaux meubles de salon et de chambres à coucher. Meubles de salle à manger, en bois de rose massif. Un bon cheval ambleur; buggy, harnais et voiture.

Par C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau: No 17, Place de la Bourse.

MERCREDI, 15 avril 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, dans la rue de l'Esplanade, entre les rues Claiborne et Derbigny—

Le contenu de la maison, comprenant : beaux meubles de salon en bois de rose, meubles de salle à manger, meubles de chambre à coucher, glaces, tapis, toile cirée, ustensiles de cuisine et autres articles de ménage, rideaux, corniches dorées, autres articles, verrerie, faïence, etc., etc.

—Egalement—

Un cheval, très bon ambleur, très doux et parfaitement sain, avec un buggy, harnais et Rokaway. Le cheval sera vendu à midi précis.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis, au moment de l'adjudication. 12 avril

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC, veuve de Joseph Dusuau, décédé.
—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Propriétés améliorées dans les 1er et 2e districts. Bons emplacements. Bonnes residences bien situées, sur la rue Gravier, entre Baronne et Dryades, rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 9 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 2 mars 1868 et le 23 mars 1868 et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de madame Marie Zoé Deblanc, épouse de Joseph Dusuau, décédé ; savoir—

Propriétés dans le Premier District.—

Deux maisons en briques à deux étages, avec attique Nos 214 et 216 rue Gravier, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Baronne, Dryades et Union. Les terrains sont subdivisés en deux terrains et mesurent chacun 26 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds d'après un croquis par A. De Armas, architecte, daté le 6 de mars 1868, déposé dans la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Les améliorations consistent, sur chaque terrain, en une grande maison à deux étages et un attique solidement bâtie, ayant vestibule, 2 salons et salle à manger au premier étage, 3 chambres à coucher au second et deux chambres dans l'attique; 2 belles pièces dans le fond à deux étages, ayant chambres de domestiques, etc.—cour pavée, citerne, lieux d'aisance, &c. Le No 214 est loué à $55 par mois. Possession sera donnée après adjudication. Le No 216 est loué à bail jusqu'au 31 octobre 1868, et le loyer étant de $50 par mois. L'acquéreur aura droit à une partie du loyer pour le temps à courir du bail.

Ces propriétés sont situées à une courte distance de l'Hôtel St-Charles et de la rue du Camp, seront des meilleurs emplacements pour le commerce.

—Propriétés dans le Second District.—

1o—Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier. Cette propriété forme l'encoignure de la rue Esplanade et mesure 24 pieds de face à la rue Esplanade par 100 pieds 7 pouces de profondeur. Les améliorations consistent en une maison en briques à 2 étages, a trois étages sur la rue Esplanade, trois chambres, et trois chambres au troisième. Egalement une bâtisse en briques à deux étages, ayant chambres de domestiques, hangar, écurie, etc. ; citerne, etc. Louée à bail jusqu'au 1er de juillet 1868 à $125 par mois.

Cette propriété située dans le centre d'une des meilleures parties du Deuxième District, mérite l'attention des capitalistes en recherche de bons emplacements, ou de ceux désirant une bonne résidence.

2o—Trois lots de terre dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Chemin du Bayou désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par A. de Armas architecte, et déposé au Bureau des Encanteurs. Ce groupe de lots ou propriété seront attachées à l'acte au bureau du notaire ci-après désigné.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 79 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 193 pieds sur la rue Claiborne et la ligne du terrain No 2 et 3 pieds 5 pouces sur la profondeur de la ligne de rue des Nos 2 et 3. Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et consistant en une grande maison en briques et en bois, élevée sur des chevalets; le premier étage ayant le carré de la maison, et, au premier étage, 6 chambres, avec de grandes salles au Chemin du Bayou et tout le surplus de la propriété, consistant en bâtisses en bois à deux étages, ayant dans le fond des chambres de domestiques, cuisine, citerne, etc. Pour résidence, la location est dans le terrain des rues Claiborne, Canal et Esplanade possédant de vant et en face de la susdite propriété

Ensemble, 71 actions ordinaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acheteur de cette propriété assumera en outre du montant de l'adjudication, un billet hypothécaire d'un montant de $1,463 dû à la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable la 1er de janvier 1868, payable et renouvelable d'après la charte de la banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain du fond sont louées à bail du 1er janvier au 31 décembre 1868 avec la faculté de renouveler pour un an à $800 par mois.

Le lot No 3 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur de 193 pieds. Ce terrain est compris dans la ligne vers la rue Derbigny, et 37 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du terrain No 2 ... Ensemble avec une maison de bois à deux étages, avec cour, écurie, etc. Le tout est loué et cet ombragé par de beaux arbres et d'une grande cour, etc.

Le lot No 2 touche au No 1 et 2 dans le fond et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue Claiborne, sur 96 pieds de profondeur ... terrains Nos 1 & 2 et 34 pieds ... Ensemble avec toutes les améliorations, droits, privilèges &c.

Conditions de vente.

Conditions—Un tiers comptant : le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets également divisés portant 4 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement, et garantis par une hypothèque, avec le privilége spécial et privilége du vendeur sur la propriété vendue. Les assurances des bâtiments seront transférées aux porteurs de billets et leur seront délivrées par les acquéreurs. ... les dits billets, lesquelles dont ci-dessus décrites seront payables par hypothèque lesquelles seront payés et les propriétés ci-dessus vendus.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant L. Duvigneau, notaire public.
15 mars—15,28—avril 4,11 18 25 mai 2 9 16

Terrain à l'encoignure des rues Thalie et Freret

Succession de Charles Smith.
No 30,147.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs.
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau No 17, Place de la Bourse.

MARDI le 21 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas Juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté le 14 de mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la succession de Charles Smith—

Un lot de terre, avec tous les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Melpomène, Sonia et Freret, désigné par le No 12, sur un plan dressé par Hedin, le 16 de mai 1855 et déposé en l'étude de J. Cohn, notaire public. Ledit terrain mesure 31 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Thalie sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, formant l'encoignure des rues Thalie et Freret.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du revenu aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew Hero Sr, notaire public. 29 mars—28 4—4 15 21 avr

Magasin à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et St-Joseph.

Succession de LEWIS KRAIL.
No 30,303.

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans

Par C. E. GIRARDEY & Co, Encanteurs
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau No 17 Place de la Bourse

SAMEDI le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans daté du 30 mars 1868, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis Krail, décédé, la propriété suivante :

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Nouvelle Levée, St-Joseph et North Market, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 21 pieds 2 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, sur 63 pieds 6 pouces de face à la rue St Joseph ... se trouvent consistant en un magasin en briques à trois étages loué à M. J. Keller jusqu'au 1er octobre 1869 à $175 par mois, et vendu, sujet au dit bail.

Conditions—Un quart devra assumer le paiement en principal et intérêt d'un billet hypothécaire pour $4,794 49, payable le 6 juin 1868, portant intérêt à 8 pour cent par an, du 6 juin 1867 jusqu'à paiement, et le reste comptant. L'hypothèque devra contenir les 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de poursuite sur le billet.

Si le passage ou alleyway situé au fond du susdit terrain mesurant environ 6 pieds 4 pouces de la rue St Joseph, 2 pieds 11 pouces de large dans le fond et environ 29 pieds 5 pouces est compris dans la vente.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente et les timbres du Revenu des Etats Unis, aux frais de l'acquéreur pardevant T. ... notaire public.

TERRES dans les Etats de la Louisiane, Texas, Arkansas et Mississippi

Thomas Henderson vs ses créanciers en les créanciers de Henderson Terry & Co—No 15,989

Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur,
Bureau, No 17, Exchang, Place.

VENDREDI, le 15 de mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, en vertu d'un ordre de la Sixième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté le 18 avril 1868 il sera vendu à l'enchère publique pour le compte de la masse des créanciers de la susdite faillite, savoir:

Terre dans l'Etat du Texas.

1o—1,472 arpents dans le comté de Navarro (Texas) en 4 lots, situés sur les bayous Camp et Brier

2o—2150 arpents à Ellis Co. (Texas) en 8 lots situés sur les rivières Quion, Chambers et Waxahachie

3o—157 arpents à Bexar Co. (Texas), sur le Bayou Honds, 45 milles ouest de San Antonio.

4o—Six arpents à Cass Co. (Texas), "Cogedale Place" près de Jefferson (Texas)

5o—80 arpents à Hunt Co. (Texas), sur le Bayou Cow

6o—Un terrain dans la ville de Jefferson Cass Co (Texas)

7o—157 4/10 arpents à Upshur Co. (Texas)

8o—308 arpents à Wise Co (Texas), divisés en 3 lots "Wm Brooks' Land"

9o—308 arpents à Cass Co., Texas), 6 milles de Jefferson, ainsi qu'une partie d'un morceau de terre de J. A. Pruitt de 640 arpents.

10o—Les terrains Nos 4 5 & 6 de l'îlet 6 dans la ville de Jefferson Cass Co. Texas

11o—Les terrains No 12 de l'îlet 47 dans la ville de Jefferson Cass Co, Texas

Terres dans l'Etat de l'Arkansas

12o—[illegible] Ark.

13o—[illegible] de Batesville, Arkansas de Bassett & Bros.

Terres dans l'Etat de Mississippi.

14o—[illegible]

15o—[illegible] de Tippah, Yalabusha Co, Miss de [illegible]

Terres dans l'Etat de la Louisiane

16o—[illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. Acte de vente et les timbres du Revenu aux frais de l'acquéreur par devant T. O. Stark notaire public.
14 avril—14, 25—mai 2, 9, 15